Instructions destinées aux institutions utilisant des locaux scolaires : DIP, GIAP, OMP, enseignement délégué, associations de cuisines et restaurants scolaires, et ludothèques

Clé et badge électronique : obtention, perte, vol

Obtention

La Direction de l'établissement, la-le responsable de secteur GIAP ou d'institution s'adresse à l'agent-e responsable d'équipe ou d'exploitation pour obtenir une clé ou un badge électronique des locaux.

En cas de perte ou vol, marche à suivre :

1. **Informer immédiatement** l'agent-e responsable d'équipe ou d'exploitation.
2. **Fournir une attestation officielle** à l'agent-e responsable d'équipe ou d'exploitation.

   Perte : attestation à retirer au **Services des objets trouvés**

   Rue des Glacis-de-Rive 5, 1207 Genève

   Lundi à vendredi, 7h30-16h00

   Téléphone : 022 546 09 00

   Vol : dépôt de plainte dans un poste de police.
3. L'agent-e responsable d'équipe ou d'exploitation, transmet au Service de l'enfance (SDEN), l'attestation officielle et le formulaire *« Annonce de vol/perte de clé/badge électronique »* dûment signé.
4. Le SDEN transmet à la personne concernée :
   - une autorisation de reproduction,
   - les coordonnées du serrurier à contacter pour commander, à ses frais, une nouvelle clé ou un nouveau badge.

En attendant la fin des démarches, il est possible de demander à l'agent-e- responsable d'équipe ou d'exploitation une clé ou un badge électronique provisoire, **valable maximum 30 jours**.